

Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

Extrait du registre des délibérations

D – 4-6 /2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,
Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI,
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Monsieur Nicolas LE NEINDRE :

Vu le code Général des collectivités.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2022 prononçant le déclassement et la désaffectation du domaine public communal de l'immeuble sis 14, place De Gaulle.

Vu la proposition d'achat faite au prix de 320 000 € net vendeur par Monsieur Enrique BOUAZIZ.

Vu l'avis des domaines en date du 8 avril 2021 dont l'évaluation est inférieure au prix demandé.

14 place du
Général De Gaulle

Cession d'un
immeuble
d'habitation

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215905274-20220705-DEL_4_6CM050722-DE

Considérant que la ville de Saint-André souhaite céder l'immeuble cadastré AY n°112 d'une contenance totale de 229m², conformément à la proposition faite par Monsieur Enrique BOUAZIZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la cession d'un local situé 14 place De Gaulle, cadastré AY n°112 à Monsieur Enrique BOUAZIZ moyennant le prix de 320 000€ net vendeur.
- Autorise Madame le Maire à signer les actes authentiques et tout autre document relatif à la présente vente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
25 VOIX POUR – 7 CONTRE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,




Elisabeth MASSE